

DELIBERATION N° 00.1 DU 23 MAI 2000

relative à l'approbation du procès-verbal
de la réunion du 26 octobre 1999

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie, après en avoir délibéré,
approuve le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 1999.

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence,



Pierre-Alain ROCHE

Le Président
du conseil d'administration,



Jean-Pierre DUPORT

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 OCTOBRE 1999

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 OCTOBRE 1999

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie s'est réuni, au siège de l'agence à Nanterre, sous la présidence de M. le Préfet DUPORT, le 26 octobre 1999, avec pour ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 1999**
2. **Renouvellement des membres du :**
 - 2.1 - Comité des Etudes
 - 2.2 - Comité Agriculture et Milieu Rural
3. **Exécution du budget 1999**
 - 3.1 - Emplois (*recrutements et emplois-jeune*)
 - 3.2 - Informatique
 - 3.3 - Décision modificative n° 2
4. **VII^{ème} programme :**
 - 4.1 - Etat d'avancement du VII^{ème} programme
 - 4.2 - Contrat Région / Agence / S.I.A.A.P.
 - 4.3 - Compte rendu agriculture - Redevances élevage
5. **Communication**
6. **Budget 2000**
 - 6.1 - Information sur les arbitrages gouvernementaux
 - 6.2 - Tranche de programme et budget 2000

Sous la présidence de M. le Préfet DUPORT,

assistaient à la réunion en qualité d'administrateurs représentant :

▪ Les collectivités territoriales

M. AMOUROUX
M. de BOURGOING
M. FINEL
M. GULUDEC
M. JOURDAIN
M. LARMANOU
M. MARCOVITCH
M. MERVILLE
M. RIST
M. SANTINI
M. SAUVADET

▪ Les usagers

M. ANCELIN
M. DESLANDES
Mme ELSÉN
M. LANDAIS
M. LEROY
M. RUELLE
M. SCHOCKAERT
M. VICAUD

▪ L'Etat

M. BERROCHE Directeur régional des affaires maritimes du Havre
M. BOURJOT Ingénieur Régional du Génie Sanitaire chargé du bassin
 Seine-Normandie
M. MAISONHAUTE Directeur Régional de la concurrence, de la consommation et de la
 répression des fraudes de la région Ile-de-France
M. MÉADEL, Receveur Général des Finances - Trésorier-Payeur-Général de la
 région Ile-de-France
M. OLIVER, Inspecteur Général Coordonnateur du bassin de la Seine
M. TRUCHOT, DIREN de la région Ile-de-France
M. de VAULX Chargé de mission à la DATAR pour « l'eau et le territoire »
M. VOGLER, Ingénieur Général du bassin Seine-Normandie

▪ Le Personnel

M. CAUSSIN, accompagné de sa suppléante Mme JOVY

▪ **Le Commissaire du Gouvernement**

M. ROUSSEL

Assistaient également

Mme CAROFF	Contrôleur Financier des agences de l'eau
M. GALLEY,	Président du Comité de Bassin Seine-Normandie
M. LEPAGE,	au titre de la DIREN de la région Ile-de-France - Membre du comité de bassin
M. LEGRIS	Fondé de pouvoir du Receveur Général des Finances de la région Ile-de-France - Membre du comité de bassin
M. PIGEAUD,	Vice-Président du Comité de Bassin Seine-Normandie
Mme VOISIN,	Chargée de mission auprès du Préfet de la région Ile-de-France - Membre du Comité de Bassin

Etait représenté

M. BÉZIAT,	par	M. MONTAGNE, au titre de l'agence comptable de l'agence de l'eau Seine-Normandie
------------	-----	--

Assistaient au titre de l'agence

M. ROCHE, Directeur Général	M. LAVENIER
M. SAUVADET	Mme LAUNIAU
M. WINNINGER	M. LEMERLE
Mme BAUDON	M. MANEGLIER
M. CADIOU	M. PICARD
M. COLAS-BELCOUR	M. VIAL
M. DARTOUT	M. WULF
M. DESCHAMPS	

Mme DESPOUYS assurait le secrétariat

Etaient absents excusés

M. BEZIAT	M. GIRARDOT
M. CATELLA	M. MICHELIER
M. GIARD	M. ROUSSEAU

Avaient donné pouvoir

M. GIRARDOT	à	M. LANDAIS
M. MICHELIER	à	M. LEROY
M. MARCOVITCH	à	M. JOURDAIN pour les derniers points de l'ordre du jour.

M. le Préfet DUPORT constate que le quorum est atteint. Il ouvre la séance à 10h30 en s'excusant de ce retard du début de cette séance : il a en effet reçu les représentants syndicaux de l'agence. Il prononce le discours suivant :

*« Messieurs les Ministres,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Directeur de l'Eau,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous souhaite la bienvenue à l'agence pour la deuxième réunion de notre conseil d'administration après le renouvellement du comité de bassin. Je salue les deux nouveaux administrateurs représentant l'Etat, désignés depuis notre dernière réunion par leur Ministère respectif. M. BERROCHE est Directeur Régional des affaires maritimes de Haute-Normandie et M. BOURIOT, Ingénieur Régional du génie sanitaire d'Ile-de-France.

Je vous ai dit, lors de notre réunion d'installation du 21 septembre dernier, le plaisir que j'avais de retrouver les anciens membres du conseil et l'intérêt que je portais aux idées et convictions nouvelles apportées par les nouveaux membres. L'élargissement de la composition de notre conseil est une réponse du Gouvernement à une demande d'une plus grande participation à nos décisions des milieux associatifs, du monde agricole et des élus, notamment des grandes villes.

Je mesure la difficulté que peut présenter pour les nouveaux membres l'intégration dans un processus aussi vaste et diversifié que le fonctionnement de l'agence.

Sachez que le Directeur, M. ROCHE, et ses services sont à votre disposition pour vous faciliter la tâche afin que vous puissiez apporter rapidement et pleinement votre concours au bon fonctionnement de notre organisme. N'hésitez pas à les solliciter.

Dans mes propos d'accueil, lors de notre première réunion du 21 septembre, j'avais attiré votre attention sur l'importance que le bon fonctionnement de l'agence présente pour la résolution des problèmes de l'eau et pour le bon emploi des fonds publics gérés.

Je me permets aujourd'hui, où nous allons examiner le budget de l'an prochain, d'insister sur ces aspects et sur notre responsabilité en la matière.

Notre ordre du jour est classique pour une réunion de dernier trimestre. Il nous permettra de faire un point assez complet sur l'activité de l'agence.

Après l'examen du procès-verbal de notre dernière réunion suivront des désignations à des groupes de travail, puis nous aborderons au point n° 3 de notre ordre du jour l'exécution du budget 1999. Cela nous permettra d'avoir une information précise sur notre situation actuelle, avec des détails sur les questions d'emploi et l'informatique avant de procéder par la décision modificative n° 2 aux ajustements de fin d'année nécessaires.

Le point suivant n° 4 abordera l'état d'avancement à mi-parcours de notre VII^{ème} programme de travaux 1997-2001. La dernière commission des aides du 6 octobre, la première que présidait M. LANDAIS après son élection le 21 septembre dernier, a constaté un rythme d'engagement très soutenu sur lequel nous reviendrons. Nous aurons ensuite à nous prononcer sur un très important contrat avec le syndicat interdépartemental d'assainissement de la région parisienne, le S.I.A.A.P. et la région Ile-de-France. Puis, nous verrons où nous en sommes en matière de redevances sur les élevages.

Après, au point n° 5, notre politique de communication sera abordée sous ses deux aspects de compte rendu et de projets pour l'année 2000.

Et enfin au point n° 6, après avoir pris connaissance des derniers arbitrages gouvernementaux, nous débattons en point d'orgue du projet de budget pour l'an 2000 qui reprend en termes budgétaires décisionnels un grand nombre de sujets abordés précédemment.

Pour terminer, M. le Ministre Robert GALLEY m'a indiqué qu'il souhaitait, avant sa réunion avec la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, s'entretenir avec vous des initiatives que le comité de bassin Seine-Normandie pourrait prendre pour participer de façon constructive aux modifications annoncées par le Gouvernement en matière d'intervention du Parlement et de modification de la redevance pollution notamment. C'est bien volontiers que j'accède à sa demande et nous aborderons ces sujets généraux à l'issue de notre réunion.

Comme vous pouvez le constater, notre matinée sera bien remplie.

Des commissions se sont préalablement réunies pour préparer notre dossier.

Le 5 octobre dernier a eu lieu une réunion de la commission de la communication et des relations extérieures, commission commune au comité de bassin et à notre conseil d'administration.

Cette commission a réélu pour Président M. Lucien FINEL.

Mes félicitations, M. le Président, je suis sûr que vous donnerez l'impulsion nécessaire pour que nos actions soient mieux comprises et mieux valorisées. Si vous le voulez bien, je vous demanderai d'intervenir spécifiquement sur ce sujet au point n° 5 de notre ordre du jour.

Le comité du système d'information a fait le point le 13 octobre, toujours sous la présidence de M. MÉADEL, de l'évolution informatique de l'agence. Son point de vue nous sera très précieux dans ce domaine essentiel mais complexe.

Notre commission des finances a examiné le 14 octobre, sous la présidence de M. MÉADEL, notre dossier sous son angle financier. Je lui demanderai donc le moment venu de nous rapporter les observations de la commission.

J'interromps ici ces propos préliminaires pour laisser à notre réunion tout le temps nécessaire.

Sauf si quelqu'un voulait intervenir au préalable, je passe à l'examen de l'ordre du jour. »

Aucun membre du conseil d'administration ne souhaitant prendre la parole pour une intervention préliminaire, M. le Préfet DUPORT propose de passer à l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 SEPTEMBRE 1999

M. DUPORT déclare :

« Avant toute chose, il nous faut approuver le procès-verbal de la réunion du 21 septembre dernier figurant dans votre dossier. »

A ce jour, M. RUELLE a fait remarquer que son nom ne figurait pas dans la liste des membres présents à cette réunion : cette omission sera bien entendue rectifiée.

Y-a-t-il d'autres observations ? »

Le projet de procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune autre remarque est adopté à l'unanimité (délibération n° 99.14).

2. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ DES ÉTUDES ET DU COMITÉ AGRICULTURE ET MILIEU RURAL

M. DUPORT déclare :

« Nous n'avons pas procédé à ces renouvellements lors de notre premier conseil parce qu'il n'y avait pas urgence, mais il nous faut maintenant examiner ces questions.

Pour ces deux comités, la proposition qui nous est faite est de reconduire les dispositifs existants, après avoir pourvu aux postes devenus vacants. Pour le comité agriculture, nous introduisons une priorité nouvelle, que chacun comprendra, pour l'épandage agricole des boues de stations d'épuration.

M. ROCHE, présentez-nous ces dossiers plus en détail. »

2.1 - Renouvellement des membres du Comité des Etudes

M. ROCHE rappelle que ce comité comprend deux collègues :

- les membres désignés par le conseil d'administration,
- les représentants de la recherche, des collectivités territoriales et de l'administration.

Les représentants du conseil d'administration renouvelés le 21 mai 1996 étaient : M. VOGLER, M. RICHARD, M. PAYEN, M. LANDAIS, M. TRUCHOT et M. CAUSSIN.

La même délibération avait confié la présidence de ce comité à M. VOGLER.

Il appartient aujourd'hui au conseil d'administration de désigner les remplaçants de M. PAYEN et de M. RICHARD qui ne sont plus membres du conseil d'administration.

Par ailleurs, ce comité sera renouvelé dans sa totalité en 2001.

Il rappelle enfin que la mission de ce comité est de proposer des orientations pour l'ensemble des études de l'agence.

M. LANDAIS présente la candidature de M. LEROY en remplacement de M. RICHARD. Il précise que M. LEROY représente l'activité agroalimentaire et que, dans le cadre de son entreprise, il a dû mener des études concernant notamment la présence éventuelle de métaux lourds dans les boues d'épandage.

M. MARCOVITCH présente la candidature de M. JOURDAIN dont chacun connaît l'engagement en tant que Président des « éco-maires » sur les différents sujets environnementaux en particulier dans le domaine de l'eau.

M. ROCHE fait état de la candidature vraisemblable de M. GIRARDOT qui remplace M. PAYEN au conseil d'administration en tant que représentant des distributeurs d'eau.

M. DUPORT demande s'il y a un obstacle à désigner trois personnes au lieu de deux pour participer à ce comité des études.

M. ROCHE indique qu'il n'y a pas un nombre de places limité pour participer à ce comité. Le conseil d'administration peut effectivement, s'il le souhaite, désigner les trois candidats qui viennent d'être présentés pour participer à ce comité des études.

**M. GIRARDOT (*s'il confirme sa candidature*), M. JOURDAIN et M. LEROY
sont désignés membres du comité des études à l'unanimité
(*délibération n° 99.15*).**

2.2 - Renouvellement des membres du comité Agriculture et Milieu Rural

M. ROCHE rappelle que ce comité a été mis en place par le conseil d'administration le 21 octobre 1993. Ses missions par ailleurs ont été étendues le 5 novembre 1996 aux actions concernant le milieu rural.

Conformément à l'article 4 de la délibération du 5 novembre 1996, la présidence de ce comité a été confiée à l'Ingénieur Général du GREF chargé du bassin Seine-Normandie (*actuellement M. VOGLER*), le Président étant chargé d'arrêter la composition du comité.

Le projet de délibération soumis au conseil d'administration propose de demander au comité d'étudier en priorité les questions qui touchent l'épandage des boues des stations d'épuration, sujet particulièrement sensible évoqué longuement au sein du comité de bassin notamment par M. GALLEY lors de sa séance du 10 juin 1999.

M. TRUCHOT est bien entendu d'accord sur cette proposition.

Il signale par ailleurs une erreur dans l'annexe de la délibération proposée : en effet, M. Max COLLET est DDAF de la Manche, le DDA de la Seine et Marne étant M. François CLOUD.

M. VIAL précise que ces deux DDAF sont membres de ce comité Agriculture et Milieu Rural.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération relative
au comité Agriculture et Milieu Rural (*délibération n° 99.16*).**

3. EXÉCUTION DU BUDGET 1999

3.1 – Emplois (recrutements et emplois-jeunes)

M. DUPORT déclare :

« Nous allons d'abord regarder plus en détail les questions d'emploi et d'informatique avant de prendre position sur la décision modificative n° 2.

Le dossier n° 3.1 fait le point sur les 91 emplois créés. J'ai noté dans le rapport que la mobilité interne avait été dynamisée, que le recrutement de fonctionnaires détachés posait problème et que l'agence s'était organisée pour sélectionner les candidats et pour intégrer rapidement les nouveaux embauchés.

Ce même dossier fait également le point sur les aides complémentaires apportées en soutien à la politique « nouveaux services - emplois jeunes » par la modification du VII^{ème} programme que nous avons adoptée le 19 novembre 1998.

Le nombre de 417 emplois aidé est encourageant et la collaboration avec les services extérieurs de l'Etat, notamment les Directions du travail et les DIREN, qui avaient pris un peu d'avance dans ces domaines, s'est avérée fructueuse.

Des propositions nouvelles nous sont faites pour compléter l'effort dans le domaine de la formation, nous aurons à délibérer sur ces propositions qui ont, m'a-t-on dit, été complétées par la commission des finances.

M. COLAS-BELCOUR, voulez-vous nous présenter ce dossier. »

M. COLAS-BELCOUR précise que son intervention portera :

- sur les recrutements au sein de l'agence de l'eau,
- puis sur les emplois-jeune que l'agence a suscités.

Concernant le recrutement interne à l'agence, le budget 1999 prévoyait la création de 91 postes soit une augmentation des effectifs d'environ 20 %.

Jusqu'à présent, ont pu être définis la quasi-totalité des postes ouverts. Cette définition se caractérise par :

- une diversification des métiers au sein de l'agence,
- un renforcement de l'expertise en constatant que la pyramide des âges faisait que certains experts avaient vieilli et donc qu'il fallait leur adjoindre des jeunes,
- un renforcement de la présence opérationnelle notamment en Directions de Secteur et à la Direction des Actions Industrielles. La satisfaction de cet objectif représente environ 70 postes.

Pour pourvoir ce nombre important de postes, il a été mis en place une procédure qui garantit la transparence des recrutements et une égalité des chances pour tous les candidats.

Cette procédure est la suivante :

- ⇒ tri des curriculum vitae par la DRH,
- ⇒ réception des candidats par un jury de pré-sélection comprenant trois Directeurs ou Chefs de services,
- ⇒ à partir de cette pré-sélection, adressage de trois candidats pour un poste à chaque Directeur affectataire,
- ⇒ enfin, choix du candidat par le Comité de Direction.

Cette procédure mobilise trois membres de l'encadrement de l'agence environ 2 ou 3 jours par semaine.

A ce jour, il a été opéré 40 recrutements externes et 30 sont en cours. Parallèlement à ces recrutements externes, 50 mouvements internes à l'occasion de la parution des fiches de poste sont intervenus.

Il évoque les perspectives pour l'an 2000 :

- achever les recrutements externes qui seront complétés par 9 créations de poste autorisés au titre du budget 2000,
- renforcer l'insertion des nouveaux recrutés par une politique de sensibilisation générale aux institutions et à la technique de l'agence. A côté de cette sensibilisation, seront mis en place progressivement, par métier, des plans de formation communs avec les plus anciens.

Concernant les emplois-jeune que l'agence a suscités, un premier bilan début octobre 1999 fait apparaître un nombre de 417 emplois représentant un concours financier de l'agence de 69 MF pour 5 ans.

Il évoque les thèmes concernés par ces emplois-jeune :

- ⇒ l'éducation à l'environnement et l'entretien des rivières prédominant,
- ⇒ les autres thèmes sont moins développés notamment ceux relatifs à l'assainissement ou à l'eau potable.

Il note que les demandes en la matière sont en progression et demeurent soutenues.

Il précise les perspectives pour l'an 2000 :

- la création de 1.400 emplois-jeune supplémentaires est espérée. Cet objectif est conditionné au développement de secteurs retardataires,

- l'accompagnement de cette opération par la formation et le tutorat des emplois-jeune grâce une aide financière (8.000 F/emploi-jeune et 3.000 F/tuteur), en évitant les redondances des diverses participations financières par un partenariat Etat/Région/Agence.

M. DUPORT, en tant que Préfet de Région, apprécie tout ce que fait l'agence dans le domaine du recrutement des emplois-jeune et notamment dans celui de la formation.

Il s'agit d'une action tout-à-fait exemplaire. Lui-même organise le 8 novembre prochain, une grande réunion pour faire le point sur la pérennisation des emplois-jeune et notamment sur le problème de la formation de façon à ce que ceux qui sont plus en avance dans des actions de formation permettant la professionnalisation et la pérennisation de ces emplois puissent faire bénéficier de leur expérience les autres partenaires. L'agence sera largement à l'honneur au cours de cette réunion.

M. MÉADEL, en tant que Président de la commission des Finances, précise que la commission s'est intéressée au financement de la formation des emplois-jeunes dans la mesure où le dispositif qui est proposé aujourd'hui complète et proroge un dispositif déjà existant en affichant d'ores et déjà une aide complémentaire dans la limite de 8.000 F pour les formations dispensées aux jeunes et de 3.000 F pour celles les tuteurs.

La commission des finances s'est simplement interrogée sur le risque de la combinaison de ces aides avec les aides existantes (*très variables selon les régions*) qui sont complétées par des aides de l'Etat.

Elle s'est inquiétée du risque de voir le bénéfice de ces aides aller aux organismes de formation plutôt qu'aux formateurs et aux jeunes.

La commission des finances a donc souhaité que l'agence vérifie que ce dispositif corresponde bien à ses préoccupations et à ses impératifs. Elle a donc demandé qu'un premier bilan soit présenté au conseil d'administration en juin 2000 mettant particulièrement l'accent sur cette combinatoire des aides.

M. RIST note sa satisfaction du fait que la région Ile-de-France est largement bénéficiaire de ce programme emplois-jeunes. Tous les échos qu'il a reçus à ce sujet sont favorables au niveau notamment de la mise en place des dispositifs de l'instruction des dossiers. Ce dispositif est maintenant bien connu des bénéficiaires. Ce programme est conduit avec beaucoup d'habileté et contribue très largement à une excellente image de l'agence vis-à-vis des bénéficiaires. Il lui paraît également important que l'agence contribue à la formation des tuteurs.

M. MARCOVITCH est également satisfait de ce programme emplois-jeunes.

Il a pris acte de la note que les recrutements internes à l'agence et constate néanmoins que des mouvements sociaux sont en marche.

Il souhaite quelques explications justifiant la différence de perception sur ce qui est présenté au conseil d'administration et celle qu'en ont les salariés de l'agence.

M. CAUSSIN, concernant la formation des emplois-jeunes, note qu'il s'agit d'une très bonne initiative du fait qu'elle permettra des formations qualifiantes pour ces jeunes et le cas échéant, permettra de pérenniser ces emplois précaires ou les aider à trouver des emplois en contrat à durée indéterminée dans d'autres établissements.

Mme ELSÉN note que France Nature Environnement s'inquiète beaucoup du problème de la pérennisation de ces emplois-jeune. Les associations relevant de FNE ont déjà recruté 280 emplois-jeune qu'elles ont réunis il y a quinze jours. Le problème de la pérennisation de ces emplois a été l'objet d'une demande forte de la part de ces jeunes mais également de FNE qui ne souhaite pas renouveler l'expérience malheureuse des emplois-verts.

Elle estime que l'agence doit prendre en compte dès maintenant ce problème.

M. DUPORT observe que la démarche qui a été engagée par l'agence correspond tout-à-fait à cette volonté du fait que le premier élément d'une pérennisation des emplois est la formation avec une exigence de qualité.

M. TRUCHOT informe le conseil d'administration qu'à l'initiative du Ministère de l'Environnement et de celui de l'emploi, un réseau d'échanges entre porteurs de projets est en cours de création en Ile-de-France. Ce réseau aura pour objectif d'échanger des expériences et d'évaluer des projets.

Bien entendu, les problèmes de la formation et de la pérennisation seront au centre des réflexions. Une convention devrait être prochainement signée par l'Etat, par l'Agence de l'Eau, par l'ADEME et par le Conseil Régional d'Ile-de-France pour mettre en place ce réseau d'échanges.

M. LARMANOU partage à la fois la satisfaction exprimée par ses collègues sur la qualité et l'efficacité de ce dispositif emploi-jeune et la crainte pour l'avenir de la pérennisation de ces emplois constituant la question centrale.

Il faudra réellement rechercher les moyens, notamment sur le plan financier, de pérenniser ces emplois.

M. SANTINI note que dans le document du dossier, il est mentionné le projet du SEDIF. Il précise que le SEDIF a effectivement accepté, sur une idée de l'agence, de lancer un test sur 20 emplois. Ces emplois seront localisés dans les communes des Vice-Présidents et du Président du Syndicat.

Cette opération sera originale du fait d'abord de sa mission (*il s'agira de détecter le plomb dans la partie privative des habitations*) et du fait que le régisseur sera l'employeur des emplois-jeune.

Le SEDIF a maintenant trouvé le support de ce projet et cette opération va pouvoir démarrer.

Il note enfin l'intérêt de cette opération qui rapproche ces jeunes du monde industriel.

M. DUPORT note qu'on se trouve encore actuellement dans une phase de montée en charge du projet, l'élément essentiel étant la formation.

M. de BOURGOING note que M. RIST a évoqué des espoirs de pérennisation des emplois-jeune dans le parc de Chevreuse et M. SANTINI a parlé de 20 emplois risquant d'être durables.

Il se réjouit de ces pérennisations mais reste très inquiet sur les autres possibilités de pérennisation.

M. ROCHE indique que le sujet de la pérennisation est essentiel pour l'agence.

Il note que le choix fait par l'agence est de lier, autant que possible, la promotion de ses aides sur les emplois-jeune à l'activité de ses chargés d'opération et aux problèmes posés par les maîtres d'ouvrage.

Cet objectif a amené l'agence à un ensemble de métiers dont elle est convaincue qu'ils auront un débouché.

Il donne pour exemple les métiers qui touchent l'assainissement non collectif et le branchement des particuliers.

L'agence s'est rendue compte que dans la mise en place d'un système d'assainissement non collectif, suppose une démarche de persuasion et d'explication de longue haleine.

Les emplois-jeune que l'agence commence à aider dans ce secteur aideront à la mise en place par la collectivité locale de ce service à caractère industriel et commercial pour l'entretien et la mise en place d'un système d'épuration non collectif.

Il conclut en observant que 5 ans pour un emploi-jeune est une longue durée. Les jeunes durant cette période auront une sécurité d'emploi leur permettant d'utiliser cette opportunité pour entrer dans la vie professionnelle.

Sur les questions touchant plus particulièrement le personnel de l'agence, il indique que l'agence a été parfaitement consciente que le recrutement de 100 personnes conduisait à un bouleversement des pratiques et nécessitait des procédures délicates pour intégrer correctement les nouveaux recrutés au personnel déjà en place.

Il précise que l'agence a souhaité que tous les postes nouveaux soient d'abord ouverts en interne ; 10 personnes à cette occasion ont bénéficié d'une promotion et 50 agents au total ont déjà changé de postes.

La crainte, exprimée à plusieurs reprises, par les organisations syndicales est de voir « étouffer », par l'arrivée des nouveaux, les possibilités à long terme de promotions des agents.

Il note que cette affaire nécessite effectivement de veiller à une pondération et un équilibre entre les promotions internes et le niveau des recrutements.

Les positions entre les organisations syndicales et la Direction de l'agence sont assez éloignées quantitativement mais sur le fond procèdent de la même idée : un bon équilibre est à trouver entre la promotion interne, les mutations qui permettent des promotions en interne et la bonne qualification des recrutés.

Sur ce point, il a proposé des avancées jugées insuffisantes par les organisations syndicales.

Au titre de l'année 2000, des négociations auront encore lieu puisque, en étalant le processus, l'agence offre dans la durée des possibilités au personnel de s'intégrer et trouver leur place.

C'est le message qu'il a délivré avant la séance aux organisations syndicales.

M. CAUSSIN précise que bien entendu le préavis de grève est maintenu.

Il déclare que Mme JOVY et lui-même, bien que présents à cette réunion du conseil d'administration, sont en grève, de même qu'un certain nombre d'agents.

Le conseil d'administration note l'état d'avancement des recrutements et approuve à l'unanimité la délibération remise en séance approuvant les modalités de versement des aides de l'agence dans le cadre du programme « nouveaux services – emplois-jeunes » (délibération n° 99.17).

3.2 – Informatique

M. DUPORT déclare :

« Le point n° 3.2 a été, comme je l'ai dit tout à l'heure, examiné par le comité du système d'information du 13 octobre dernier sous la présidence de M. MÉADEL. Ce dossier fait un point très détaillé de la situation de l'informatique.

Pour ma part, j'ai retenu que le bilan final du schéma directeur 1993-1997 pouvait être dressé. Les graves difficultés rencontrées ont été maîtrisées et ne se sont pas traduites, comme c'est malheureusement souvent le cas, par un gonflement des dépenses. Bien au contraire puisqu'elles ont été limitées aux deux tiers des crédits prévus.

C'est par la réduction des ambitions et par la rigueur de la gestion quotidienne que les difficultés ont été surmontées. Il nous faut remercier le comité spécialisé et ses experts qui nous ont judicieusement conseillés et la Direction de l'Agence et ses équipes spécialisées qui ont appliqué avec rigueur et discernement les options choisies. Malgré les difficultés, un service de qualité pour l'attribution et le versement des aides et pour la gestion quotidienne de nombreuses données a pu être assuré.

J'ai noté d'autre part les dispositions prises pour l'an 2000 et le passage à l'Euro et les problèmes posés pour les systèmes informatiques par les modifications envisagées des redevances tant que les règles de calcul ne sont pas arrêtées.

Je vais comme pour le dossier précédent demander à M. COLAS-BELCOUR de nous présenter les aspects essentiels de ce dossier.

Je passerai ensuite la parole à M. MÉADEL pour qu'il nous fasse part de l'avis du comité du système d'information qui a examiné ce dossier le 13 octobre et de celui de la commission des finances. »

M. COLAS-BELCOUR, concernant l'an 2000, indique qu'actuellement un certain nombre d'applications stratégiques pour l'agence, et notamment l'application « aides », ont été mises en exploitation dans leur version an 2000.

Les livraisons et les tests se poursuivent et la mise en application de l'ensemble du parc applicatif dans la version an 2000 devrait être achevée fin novembre.

Concernant l'Euro, il note que l'agence en est au stade des études. Le scénario de basculement du système d'information à l'Euro vient d'être choisi. Ce scénario est divisé en deux temps :

- mi-2001 pour les applications techniques,
- fin 2001 pour les applications comptables.

Concernant les marchés de la tierce maintenance d'exploitation et de la tierce maintenance applicative (TME-TMA) en cours, il précise :

- que les phases de mises à niveau et de prises en main sont achevées,
- qu'actuellement les chantiers en cours concernent le passage à l'an 2000 et le transfert de la technologie bureautique et réseau vers la technologie 32 bits.

Ceci a conduit à un renouvellement très important du parc matériel et à une formation du personnel au nouvel environnement Windows 95.

Dans l'immédiat, l'agence prépare le marché de TME-TMA qui prendra le relais du marché en cours à partir du 31 décembre 2000.

A cette occasion, il sera examiné la possibilité d'allonger la durée contractuelle des marchés.

Concernant le budget de l'an 2000, il précise :

- que les frais de fonctionnement s'élèveraient à 34,5 MF (soit une augmentation de 12 % par rapport au budget 1999),

Cette augmentation est essentiellement liée à l'accroissement des effectifs de l'agence.

- que les investissements en matériel et en logiciel représenteront 31 MF soit une baisse de 38 % par rapport à 1999.

Cette baisse a deux origines :

- le passage du parc informatique à la technologie 32 bits a conduit l'agence à renouveler beaucoup de matériel en 1999,

- l'essentiel des paiements du marché « an 2000 » a été fait en 1999 et les paiements des marchés sur l'Euro ne débiteront qu'au début de l'année 2001.

La totalité du budget prévisionnel informatique s'élève donc à 65,5 MF soit une baisse globale de 19 % par rapport à celui de 1999.

Il précise enfin que 1999 est la première année où le budget prévisionnel a été respecté et n'a pas été abondé par des reports en cours d'exercice. Pour l'année 2000, il est prévu de poursuivre dans cette voie.

Concernant les perspectives d'évolution du système d'information, il indique qu'elles sont caractérisées par un contexte peu propice à des évolutions majeures du système d'information pour les raisons suivantes :

- pour l'instant l'an 2000 gèle toutes les évolutions lourdes,
- après l'an 2000, l'agence devra convertir ses applications pour l'Euro,
- enfin, les réformes législatives (*notamment sur les redevances*) rendent le contexte réglementaire incertain.

Devant cette incertitude, il est apparu à l'agence préférable de ne pas s'engager dans des réformes lourdes du parc applicatif mais plutôt de le découper en modules relativement autonomes qui pourront ensuite faire l'objet de modernisations indépendantes.

M. MÉADEL note que le rapport relatif à ce point montre :

- que dans le présent tout a été fait pour maîtriser le fonctionnement du système d'information de l'agence en le simplifiant et en essayant de focaliser les prestations sur ce qui est essentiel pour les métiers de l'agence,

Dans ce domaine, les indications données par l'agence permettent de rassurer le conseil d'administration.

- que le budget 1999 va s'exécuter autour de 80 MF.

Le budget prévisionnel sera respecté, ce qui témoigne d'une bonne maîtrise des coûts.

- que pour l'avenir, il est en effet plus sage que l'agence se concentre d'abord sur l'essentiel (*le passage à l'an 2000*) puis qu'elle poursuive par l'Euro et enfin qu'elle revoie de façon très approfondie l'ensemble du schéma directeur informatique après modification éventuelle du système de financement qui fonde les interventions de l'agence.

Il estime donc que dans ce domaine, il n'est pas possible de se préparer à l'avance compte tenu de la gamme assez large des options qui restent ouvertes sur le plan technique et également en raison de la nécessité d'utiliser ou non les bases de données existantes ou d'en élaborer de nouvelles.

Dans ces conditions, il estime que le projet de budget de l'an 2000 proposé se bornant à reconduire les dépenses de 1999 en extrayant ce qui n'est pas reconductible est raisonnable.

Pour l'année 2001, dès que les options du Gouvernement et du législateur auront été précisées, l'agence devra reconstruire un nouveau schéma directeur informatique.

Les études nécessaires et les dépenses à engager pour renouveler le système d'information et l'adapter aux évolutions de la technologie seront sans doute très importantes : une décision stratégique sera alors à prendre par le conseil d'administration.

Enfin, pour clore les travaux du comité du système d'information de l'agence que ses prédécesseurs et lui-même ont présidé, avec l'aide très efficace des services de l'agence, il a demandé que soit joint au rapport du dossier un tableau qui complète celui de la page 23 du dossier précisant que les prévisions initiales estimées en octobre 1996 pour l'ensemble des dépenses relatives au schéma directeur informatique étaient de 260 MF.

A ce jour, à ce titre, il a été dépensé 169 MF dont 77 % constituent des dépenses utiles (*remises à niveau de certaines applications par exemple*).

Les dépenses « non utiles » correspondent à l'arrêt d'éléments du schéma directeur informatique qui n'avaient pas d'avenir ou engagés dans des impasses techniques.

La décision d'interrompre le schéma directeur informatique prise par le conseil d'administration a permis de maîtriser la dépense informatique et de se mettre en l'état d'aborder clairement l'avenir.

Il estime, pour conclure, que le comité du système d'information peut maintenant interrompre ses travaux. Il est à présent de la responsabilité de l'agence de gérer ses travaux informatiques jusqu'au moment où le législateur et le Gouvernement auront arrêté des décisions : à ce moment, son avis d'expert pourra alors être sollicité sur les contours d'un nouveau schéma directeur informatique.

M. SANTINI se réjouit de voir enfin un rapport responsable sur l'informatique de l'agence.

Il observe par ailleurs que ce domaine est maintenant maîtrisé.

Il se déclare satisfait que l'agence ait tenté l'expérience de l'infogérance. Il note qu'en effet l'agence avec l'exploitant a un interlocuteur.

Il félicite M. MÉADEL pour les travaux du comité du système d'information et souhaite le maintien d'une cellule plus légère qui supervise, de façon externe, le dossier informatique de l'agence.

M. DUPORT retient le souhait de M. SANTINI de disposer d'une instance pour suivre les travaux informatiques de l'agence et le moment venu, quand les décisions gouvernementales seront connues, de réactiver le comité du système d'information.

Le conseil d'administration prend acte du point sur l'informatique.

3.3 - Décision modificative n° 2

M. DUPORT déclare :

« Le point n° 3.3 concerne la décision modificative n° 2 au budget de 1999.

M. WULF, présentez-nous ce dossier sur lequel nous aurons à délibérer et les perspectives d'évolution de la trésorerie de l'agence. »

M. WULF rappelle que la décision modificative n° 2 a pour objet de :

- consolider et de ratifier la décision modificative prise par anticipation figurant dans le dossier complémentaire remis en séance, visée par Mme le Contrôleur Financier.
- consolider trois décisions de virement de crédits prises au cours de second semestre 1999.

Il évoque les ajustements de crédits de :

◇ **fonctionnement :**

- ⇒ le personnel : 0,6 MF pour des œuvres sociales et rémunérations diverses,
- ⇒ l'informatique : 0,3 MF pour les études informatiques,
- ⇒ frais d'assemblées : 0,3 MF pour la réunion des groupes locaux pour la préparation du VIII^{ème} programme,
- ⇒ amortissements et provisions : 2,1 MF

◇ **et d'interventions :**

- ⇒ contre-valeur : 50 MF pour le remboursement des trop-perçus au titre de la pollution domestique,
- ⇒ subventions et avances dépollution : 105 MF suite aux réunions de la commission des aides de mai et juillet 1999.

L'ensemble de ces ajustements (*fonctionnement et intervention*) est sans incidence sur le fonds de roulement.

Concernant la trésorerie, elle est estimée au 31 décembre 1999 à 1.442 MF soit 3,2 mois hors primes industrielles ou à 2 mois si l'on inclut les primes à l'industrie.

Il commente l'évolution prévisionnelle de cette trésorerie mois par mois et semaine par semaine : le jeudi 21 octobre dernier, le montant de la trésorerie s'élevait à 1.498 MF.

Les pointes correspondent en fait aux recettes du fait que les dépenses sont régulières tout au long de l'année alors que la perception des redevances (*notamment de la contre-valeur*) se situe à dates fixes.

M. MÉADEL indique que la commission des finances a émis un avis favorable à la délibération relative à la décision modificative n° 2.

M. MARCOVITCH estime que le terme « œuvres sociales » pour définir des remplacements de femmes enceintes et d'embauche du personnel n'est pas adapté.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération
portant approbation de la décision modificative n° 2
au budget de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 1999
(délibération n° 99.18).**

4. VII^{ème} PROGRAMME

4.1 - Etat d'avancement du VII^{ème} programme

M. DUPORT déclare :

« Nous allons prendre connaissance successivement de l'état d'avancement du VII^{ème} programme 1997-2001 quelques mois avant la fin de sa troisième année d'exécution puis du très important contrat que l'agence s'apprête à signer avec le syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne et la région Ile-de-France, contrat qui porte sur 11 Milliards de Francs de travaux en 8 ans, et enfin d'un compte-rendu plus précis sur les redevances en matière d'élevage.

Nous pouvons tous nous réjouir des bonnes conditions dans lesquelles les premières années du VII^{ème} programme se sont exécutées.

Une grande partie de ces travaux concerne l'assainissement des collectivités et des industries et ils sont porteurs de promesses de progrès dans la qualité de nos rivières et dans la protection sanitaire des habitants. Les actions en faveur du milieu rural, des élevages, dont un bilan récapitulatif vous est présenté en dernière page, et de la protection contre les pollutions diffuses progressent bien avec l'outil nouveau du « contrat rural ». Mais il s'agit de domaines dans lesquels beaucoup reste à faire.

M. ROCHE, voulez-vous nous présenter ce dossier ? »

M. ROCHE confirme que le VII^{ème} programme s'exécute de façon soutenue et satisfaisante.

Il rappelle qu'en 1998, le budget avait été insuffisant pour satisfaire toutes les demandes de l'année : des dossiers avaient donc été instruits en décembre et engagés en janvier 1999. Cet exercice devra être renouvelé en 1999 puisque dès la réunion de la commission des aides d'octobre des demandes pour environ 200 MF n'ont pas pu être examinées.

Lors de la réunion de décembre, la commission des aides sera amenée à se prononcer sur des dossiers qui ne seront engagés qu'en janvier 2000 pour un montant au moins égal à 500 MF.

Il observe que 2001 sera une année d'élections municipales et qu'il y a donc un risque de ralentissement du rythme des engagements comme cela avait été observé en 1996. Le fait d'avoir une avance sur des engagements permet d'assurer une bonne exécution de l'ensemble du programme.

Il souligne les éléments importants du programme :

- l'exécution du PMPOA entraîne un volume d'aides qui d'année en année s'accroît, s'écartant significativement des prévisions initiales du VII^{ème} programme. En 1999, les dépenses représenteront le double de la dotation prévue,
- l'aide à la qualité de l'exploitation des réseaux d'assainissement (*AQUEX*),

Le programme prévoyait que cette ligne programme augmenterait fortement. Cette progression se confirme et les montants d'aides dépassent actuellement 100 MF par an conformément à ce qui était initialement prévu.

Il évoque les mesures spécifiques non prévues lors de l'approbation du VII^{ème} programme pesant financièrement sur le budget de l'agence :

- les aides en faveur des emplois-jeunes,

Les engagements financiers sont significatifs puisque chaque emploi-jeune nécessite que l'agence engage les moyens financiers nécessaires pour 5 ans.

- les contrats ruraux et l'aide en milieu rural sont en forte augmentation. La ligne programme correspondante a dû être abondée en cours d'exercice,
- l'évolution des relations avec l'Etat au plan financier a été assez rapide et d'année en année a fait l'objet d'un certain nombre d'innovations. En 1999, après un fonds de concours « inondation » s'est ajouté un fonds de concours « Police des eaux ». Il est prévu dans le budget 2000, une contribution à un compte spécial du Trésor de 178,5 MF,
- les moyens nouveaux en personnel autorisés par le budget ont fait l'objet d'un accompagnement en crédits de fonctionnement. Ces dépenses supplémentaires ont été bien maîtrisées.

M. LANDAIS confirme que lors de la réunion de la commission des aides d'octobre dernier, le budget de l'année était engagé à hauteur de 97 %.

Il évoque le contrat avec le S.I.A.A.P. (*voir point suivant*) et observe que comme à l'accoutumée, 50 à 75 % des aides seront affectées à la région Ile-de-France.

Il est donc important de voir comme s'intègrent les aides de région Ile-de-France dans ce schéma global de travaux.

M. LARMANOU se réjouit de la bonne exécution de ce VII^{ème} programme.

S'agissant de la dernière année du programme, il estime que les élections municipales n'influeront pas sur son exécution en 2001 mais en 2002, comme cela s'est passé en 1996.

Il observe par ailleurs qu'une grande partie des aides va à la région parisienne. Il souhaite que l'agence soit très vigilante pour que les régions de province soient correctement dotées.

Il rappelle enfin que la région parisienne a une politique active dans le domaine de l'environnement : les collectivités locales ont en effet la possibilité de cumuler des aides quelquefois importantes alors qu'en province, il existe des disparités significatives entre départements de nature à ralentir les travaux.

M. MARCOVITCH estime que le fait que la région parisienne soit le principal bénéficiaire de ces aides tient au concept même des agences qui est celui d'une mutuelle.

La région parisienne centre est sans doute le principal contributaire et c'est à ce titre qu'elle est en droit d'estimer que ces fonds lui reviennent.

M. JOURDAIN observe qu'une sensibilisation des collectivités locales hors Ile-de-France et notamment des Conseils Généraux, sur les possibilités offertes par l'agence pour compléter des plans de financement, est sans doute nécessaire et contribuerait à rétablir l'équilibre entre les demandes émanant de la région parisienne et celles venant de la province.

Lorsque les collectivités suivent mal ou peu les programmes, cela peut en effet venir d'une mauvaise information sur le rôle de l'agence en matière d'investissement.

M. de BOURGOING note que certains Conseillers Généraux de province sont très sensibilisés à ce problème. Ils suivent de près les actions de l'agence et les accompagnent favorablement.

Il rappelle enfin que lors du dernier programme, son déroulement a été perturbé en 1996 du fait du ralentissement des travaux à la suite des élections municipales.

M. RIST observe que la région parisienne du fait de sa population est contrainte à des travaux très importants.

Il souhaite cependant que les travaux exécutés en Ile-de-France le soient au bénéfice de l'ensemble du bassin.

Il observe en effet que les travaux très importants prévus dans la zone du S.I.A.A.P. sont davantage au bénéfice de l'aval de l'Ile-de-France qu'au bénéfice de l'Ile-de-France elle-même.

Il indique enfin que les travaux faits en amont du bassin bénéficient également à l'Ile-de-France et à l'aval du bassin.

Il donne pour exemple la ville de Meaux où le Maire envisage de rouvrir la baignade communale en Marne fermée en 1960.

Ce projet constitue un indicateur réel des effets des actions de l'agence sur le segment Marne, en amont de l'Ile-de-France puisqu'on retrouve à Meaux la qualité il y a quarante ans.

Il insiste pour que, dans le cadre de la préparation du VIII^{ème} programme, il soit demandé une exigence de qualité et de cohérence des interventions entre-elles et notamment en terme de maintenance.

M. MERVILLE constate qu'en effet la pollution en Seine-Aval dépend en partie des actions de l'amont.

Il note que parmi les innovations du VII^{ème} programme figuraient les contrats ruraux. Apparemment, ces actions se développent de façon satisfaisante. Il demande combien de contrats ont été initiés et combien ont été réellement signés.

M. RUELLE, concernant le programme PMPOA, se félicite de la cadence actuelle de son déroulement.

Il regrette que dans le tableau relatif au bilan annuel des aides de l'agence ne figure pas le montant des travaux présentés. Il note qu'effectivement il reste à la charge de l'éleveur une très large part des travaux à financer.

M. LANDAIS note la progression en matière de présentation des dossiers en commission des aides : il souhaite dorénavant insister davantage sur l'exploitation et la maintenance des ouvrages.

M. DUPORT s'étonne du très faible engagement des lignes programmes « eaux superficielles et eaux souterraines » s'agissant de sujets très sensibles.

Sur le problème de l'équilibre des aides au profit de l'Ile-de-France et des autres régions, il partage les remarques faites par M. RIST.

M. ROCHE, concernant les équilibres financiers Ile-de-France et autres régions, note que globalement les flux financiers vont dans le sens Paris-Province. Il précise que le principe que l'agence met en œuvre, à travers cette logique mutualiste, est de mettre en commun des moyens financiers pour réaliser des travaux nécessaires à l'intérêt collectif et non pas de chacune des catégories d'usagers.

Concernant les mesures de protection de l'alimentation en eau potable, il note que les actions préventives sont encore difficiles à mettre en œuvre alors que les actions curatives se développent fortement.

M. VIAL, concernant les contrats ruraux, précise qu'une vingtaine de contrats est lancée. Il a été observé qu'il fallait environ deux ans pour que ces contrats ruraux soient opérationnels. L'agence embauche donc des personnels d'animation qui aident à préparer et à mettre en place les opérations.

Les contrats signés à ce jour sont au nombre de 7.

M. DUPORT reconnaît que la capacité pour les collectivités locales à générer des programmes représente un problème. Il indique qu'il verra avec ses collègues du bassin comment on peut faire connaître aux élus locaux les possibilités d'intervention de l'agence. Cette information peut également être un des éléments d'une stratégie de communication pour que ceux qui vont générer des programmes connaissent l'existence des aides de l'agence.

Le conseil d'administration prend acte de l'état d'avancement du VII^{ème} programme.

4.2 – Contrat Région / Agence / S.I.A.A.P.

M. DUPORT déclare :

« Le point n° 4.2 concerne le contrat Région / Agence / S.I.A.A.P.. Je vous ai indiqué l'importance financière de ce contrat de bassin qui couvre la fin du VII^{ème} programme mais également la durée de notre futur VIII^{ème} programme. »

Les enjeux sur l'amélioration de la qualité de la Seine sont bien sûr considérables. Il est tout-à-fait important que, sous le contrôle de l'Etat, les partenaires associés dans ces opérations, en premier lieu le maître d'ouvrage des travaux, le S.I.A.A.P. et les financeurs les plus importants que sont la région et l'agence, précisent par voie contractuelle les moyens techniques envisagés pour atteindre les objectifs, les financements prévus et le calendrier. Le bon emploi de l'argent public et l'efficacité de l'action s'en trouvent renforcés.

M. MANEGLIER, vous avez la parole pour nous présenter les enjeux de cet important dossier. »

M. MANEGLIER rappelle qu'un habitant sur deux du bassin Seine-Normandie habite dans la zone centrale de l'Ile-de-France. Or, cette petite couronne constituée de quatre départements (*la ville de Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val de Marne*) a comme particularité spécifique d'être à la fois une entité administrative et un bassin versant.

Il indique par ailleurs que le S.I.A.A.P. est un syndicat interdépartemental d'assainissement ayant comme territoire de compétence les anciens départements de la Seine. De ce fait, il a en principe le monopole du traitement des eaux usées. Dans la réalité, il existe trois niveaux de fonctionnement dans l'assainissement des eaux qu'elles soient usées ou pluviales :

- le S.I.A.A.P. possède les unités de dépollution et quelques grands émissaires,
- les départements possèdent leurs propres collecteurs,
- et les communes constituant la petite couronne ont également en charge les réseaux d'assainissement leur appartenant qu'elles gèrent elles-même.

Ce système à trois niveaux (*commune – département et S.I.A.A.P.*) entraîne des difficultés de gestion et de fonctionnement.

Il indique ensuite que les problèmes de nuisances engendrés par la station d'épuration d'Achères ont entraîné l'Etat, représenté par le Ministre de l'Environnement de l'époque, à lancer une étude générale sur l'assainissement de la région Ile-de-France afin d'examiner les différents investissements nécessaires pour améliorer la qualité de la Seine à l'aval de Paris et donc celle de la Mer du Nord.

Cette étude s'est déroulée sur plusieurs années. Elle a été pilotée par un comité présidé par M. le Préfet de région et a abouti au choix du scénario C. Il précise que ce scénario n'est pas techniquement idéal mais correspond au meilleur compromis possible entre le montant des investissements acceptables pour les « payeurs » et la qualité de la Seine.

Il résume ensuite le principe général du scénario C :

- on observe à ce jour dans la zone centrale de l'Ile-de-France un déficit de traitement de 100.000 m³/jour à combler et un déficit de qualité de traitement des eaux usées au niveau d'Achères. Il a donc été convenu que :
 - ⇒ de nouvelles usines d'épuration seraient créées,
 - ⇒ les capacités de traitement de la station d'épuration d'Achères seraient diminués pour arriver à 1.500.000 m³/jour au bénéfice d'une qualité de traitement accrue,
- les capacités de traitement et de transport ne seraient pas limitées aux débits de temps sec mais seraient étendues aux débits par temps de pluie.

Il rappelle que l'essentiel des réseaux de la zone centrale sont unitaires et donc que par temps de pluie les débits apportés par celles-ci se retrouvent dans ces réseaux, mélangés aux eaux usées.

Il est donc prévu des réservoirs d'orage pour stocker les débits excédentaires de temps de pluie. L'objectif du scénario C est de retenir les débits de temps de pluies ordinaires puis de les restituer dans les 24 heures pour être traitées dans des stations d'épuration. Les stations d'épuration envisagées dans le contrat seront donc équipées pour traiter des débits de temps sec mais également pour admettre des débits supplémentaires.

- le traitement des eaux usées ne se fera pas indépendamment du règlement des autres nuisances : les stations d'épuration en construction ou en amélioration devront donc prendre en compte les problèmes de bruits, d'odeur ou d'architecture,
- d'autre part, compte tenu de la complexité du système à trois niveaux, il est nécessaire d'assurer une cohérence de la gestion.

Il précise enfin que le contrat pour lequel l'approbation du conseil d'administration est sollicitée représente la part des travaux du S.I.A.A.P. dans la mise en œuvre de ce scénario C après accord de la région Ile-de-France et de l'agence pour huit ans : le S.I.A.A.P. étant l'entité principale puisque sur les 16 Milliards de Francs de travaux prévus dans les 15 ans qui viennent le S.I.A.A.P. doit assurer la charge de 11 Milliards de travaux.

M. TRUCHOT, au nom du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, se réjouit de voir un tel contrat présenté au conseil d'administration. Il note que ce contrat répond à la politique des contrats d'agglomération que le Ministère de l'Environnement promeut depuis 15 ans.

Il observe à propos de ce dossier que :

- ce programme sera bénéfique principalement aux régions aval. On se doit donc d'utiliser les techniques les plus modernes et les mieux adaptées permettant d'obtenir la meilleure qualité possible des eaux à l'aval.

A ce titre, les normes indiquées à la page 3 du rapport de présentation ne sont pas les normes maximales que l'on puisse obtenir aujourd'hui. Il note qu'il s'agit en fait d'une étape et qu'il faudra aller plus loin dans les performances à atteindre.

- l'assainissement des petits bassins versants (*type Ru de Marivel*) est souhaitable. L'agence pourrait dans ce problème prendre des initiatives en assurant par exemple la maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité,
- les Préfets des départements d'Ile-de-France seront convoqués par M. DUPORT afin qu'il leur présente ce contrat et voit comment l'Administration peut l'accompagner afin qu'il aboutisse.

M. RIST partage les observations de M. TRUCHOT notamment sur les normes de qualité à atteindre.

Il rappelle que ce scénario C a été élaboré dans le cadre d'une comparaison stratégique. Il note que des variations pourront intervenir par rapport au scénario envisagé initialement.

Concernant la périphérie du S.I.A.A.P., il note qu'il serait intéressant de disposer d'un scénario C élargi permettant de se rendre compte si la réalisation des travaux ne pourrait pas être accélérée et les rendements améliorés sur l'ensemble de la zone centrale par des actions à la périphérie.

Il note que ces travaux représentent pour la région Ile-de-France, une charge financière lourde sur une durée de sept ans.

M. CAUSSIN note que l'agence débloque des sommes importantes pour aider à la construction de différents ouvrages.

Il regrette qu'il n'y ait pas ou peu de publicité pour que l'on sache que ces travaux sont subventionnés par l'agence. Il estime donc qu'il serait souhaitable d'ajouter un alinéa dans ce sens.

M. MÉADEL précise que la commission des finances a examiné rapidement ce programme. Elle a souhaité, une fois ce programme signé, qu'il fasse l'objet d'un suivi en engagements financiers permettant de savoir comment se situe le déroulement des projets et quels sont les engagements irréversibles pris par l'agence.

Une évaluation sommaire montre que, sur ces 11 Milliards de Francs de travaux, l'agence devra investir environ 6 Milliards soit environ 20 à 25 % de ses crédits d'intervention.

M. LANDAIS se déclare favorable à la présentation de ce scénario du fait qu'il précise la cohérence des travaux ayant fait l'objet d'une aide de l'agence ou qui le feront.

En effet, à travers ce programme à long terme la commission des aides se rend mieux compte de la façon dont les travaux s'articulent entre eux.

M. MARCOVITCH indique qu'au moment où le Conseil de Paris avait eu à se prononcer sur les financements que la Ville devait apporter au S.I.A.A.P., il avait été interrogé par des Conseillers Généraux sur la certitude que le S.I.A.A.P. ne voyait pas dans cette opération un moyen d'élargir son champ d'action.

M. LARMANOU est tout-à-fait d'accord avec les propos de M. MÉADEL. Il constate en effet qu'il s'agit d'un engagement lourd dont il se réjouit car il espère qu'il aura des répercussions positives sur la Seine à l'aval d'Achères.

Il note que cet engagement hypothèque par avance le VIII^{ème} programme puisque l'agence s'engage même à maintenir les taux d'aide favorables du VII^{ème} programme au S.I.A.A.P..

M. MERVILLE se réjouit de la mise en œuvre de ce projet qui améliorera la qualité des eaux de la Seine à l'aval de Paris. Il partage également les propos de M. LARMANOU et de M. MÉADEL et demande si on a une idée des autres engagements déjà pris pour le VIII^{ème} programme. Il souhaite également que les taux soient maintenus pour tous les maîtres d'ouvrage au VIII^{ème} programme.

Mme ELSEN indique que France Nature Environnement et l'Association Régionale se réjouissent beaucoup de ce projet du fait que la station d'épuration d'Achères connaît des dysfonctionnements importants notamment en périodes pluvieuses.

Elle comprend l'inquiétude des élus qui ne sont pas d'Ile-de-France mais il fallait vraiment remédier aux problèmes d'Achères, les populations aux alentours se plaignant de problèmes notamment de bruit et d'odeurs.

Elle note que grâce à ce projet la qualité des eaux de la Seine sera améliorée jusqu'au Havre.

M. SAUVADET rejoint les préoccupations qui viennent d'être exprimées.

Il note que ce contrat va être signé au moment où vont être définies les conditions d'intervention du VIII^{ème} programme.

Il note l'effort partenarial et la nécessité du projet mais souhaite davantage de lisibilité, compte tenu des incertitudes notamment sur les prélèvements qui peseront budgétairement au moment où le conseil d'administration va signer un engagement aussi lourd afin d'éviter par la suite une gestion « par défaut ».

M. LANDAIS estime qu'il faut s'interdire toute inquiétude ou toute confiance excessive. Il précise qu'en fin de compte, ce programme oblige à mettre en cohérence des travaux qui de toutes façons auraient été faits.

Au niveau du contrat lui-même, il estime qu'il est en effet délicat de s'engager à maintenir au VIII^{ème} programme le niveau des taux d'aides du VII^{ème} programme.

M. DUPORT observe :

- que l'on a tous intérêt à situer l'action du conseil d'administration dans la durée même si l'agence prend quelques risques du fait que ce projet relève de la normalité,
- qu'il est bien conscient de ce qu'implique ce scénario C pour le traitement de problèmes ponctuels et des difficultés qu'il engendre pour les résoudre.

Il s'agit pour lui d'une réelle préoccupation.

- qu'il faudra préciser lors de la signature de la convention que les dates de réalisation des équipements qui sont prévues sont prévisionnelles et que d'éventuelles anticipations pourront être possibles après accord des différents partenaires,
- qu'effectivement il faut chercher à ce que les populations sachent que l'agence est partie prenante dans ces investissements. Ce point pourra être revu lors de l'élaboration de la version finale de la convention.

Il note enfin que cette convention est un engagement important.

Elle comporte effectivement des risques et des avantages futurs pour le S.I.A.A.P. mais elle présente aussi pour l'agence l'assurance de situer sa démarche collective dans la durée.

M. ROCHE, concernant plus particulièrement les zones périphériques de la zone centrale et notamment le Ru de Marivel, observe que l'on est dans une situation où il semble que les collectivités hésitent à prendre la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires pour faire avancer un éventuel projet de station d'épuration. Dans ce cas précis, l'agence peut intervenir si l'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés par cette question constatent officiellement cette carence et demandent explicitement à l'agence de se substituer à leurs responsabilités naturelles.

Concernant les taux d'aides, il rappelle les taux du VII^{ème} programme pour l'Ile-de-France : compte tenu de la redevance spéciale prélevée en région Ile-de-France, les taux stipulés dans la convention sont bien ceux prévus au programme.

Concernant la pérennisation des taux d'aide du VII^{ème} programme après 2001, il précise qu'il a été intégralement repris la formulation existant dans tous les contrats d'agglomération de l'agence.

Il note qu'effectivement ce contrat est exceptionnel par le montant des travaux qu'il représente mais identique dans sa forme aux autres contrats d'agglomération (*comme par exemple celui de Reims qui vient d'être signé*) sur le maintien des taux.

Il note que d'autres programmes du même type obèrent également le VII^{ème} programme bien qu'ils n'aient pas été examinés par le conseil d'administration mais par la commission des aides. L'agence a prévu d'en faire le point dans le cadre de la préparation du VIII^{ème} programme de façon à disposer d'une liste très explicite de ses engagements.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération approuvant le contrat de bassin relatif à la mise en œuvre du scénario C de l'étude d'assainissement de la zone centrale de la région Ile-de-France pour les années 1992 à 2006 (délibération n° 99.19).

4.3 - Compte rendu agriculture - Redevances élevage

M. DUPORT déclare :

« Le point n° 4.3 concerne le compte rendu agriculture - redevances élevage.

M. VIAL, faites-nous le point sur cet aspect, et je demanderai ensuite à M. l'Ingénieur Général VOGLER, qui a participé à une mission d'inspection sur le PMPOA, de bien vouloir nous donner son sentiment. »

M. VIAL rappelle qu'au niveau national, le ratio aides/redevances s'établit à 1 pour 1.000, ce ratio s'établissant à Seine-Normandie à 1 pour 10.000 (*le montant des redevances émises en 1999 représente 30.000 F et celui des aides 320 MF*). Ce retard est dû à un moratoire qui fait que seuls sont concernés par les redevances les éleveurs qui ne sont pas engagés dans le dispositif ou qui l'ont abandonné.

Concernant les quatre redevances émises pour un montant total de 30.000 F, il précise que les montants théoriques établis par référence aux années 1994, 1995 et 1996 sur la base d'imposition la moins élevée (*Loire-Bretagne*) ont bénéficié d'un coefficient de dégressivité qui les place en dessous du seuil de perception.

Il observe que le système de calcul est complexe. Il comprend un coefficient de pâturage qui réduit le calcul du poids de pollution et un coefficient de rendement.

Il note que si le dernier coefficient varie, le montant de redevance prévu pourrait alors s'établir en 2000 entre 1 et 10 MF.

M. VOGLER évoque les conclusions de la mission d'inspection commandée par quatre Ministres en avril dernier. Un rapport provisoire a été remis fin juillet. Il a fait l'objet d'observations de la part des ministères concernés. Ces observations ont fait l'objet de réponses mais à ce jour le rapport définitif n'est pas encore entre les mains des Ministres commanditaires.

Avec l'autorisation du Directeur de l'Eau, présent à cette réunion (*et commanditaire de cette mission*), il évoque trois séries d'observations :

- **les assises juridiques et les modalités de gestion et de management du programme** ont fait l'objet de critiques (*incohérences réglementaires, assise juridique fragile*). Ces problèmes devraient être résolus assez facilement.

Il note un cloisonnement dans la gestion. L'illustration en est donnée à l'instant, à savoir que les agences de l'eau ne disposent pas des informations qui leur permettent de mettre en recouvrement les redevances puisque le fichier des installations classées ne leur a pas été communiqué.

Dans cette série de remarques, il a également été fait état de la lourdeur des procédures et le fait que la circulaire de base du système ait été annulée par Conseil d'Etat entraîne que les aides sont jusqu'alors accordées sans support juridique.

- la deuxième série d'observations portent sur le **financement**. Il a été constaté dans ce domaine une importante dérive. Le programme avait été évalué à 7 Milliards de Francs environ d'aides publiques et à ce jour, la nouvelle estimation s'élève à 14 Milliards de Francs, non comprises les aides aux élevages de moins de 70 UGB représentant un montant d'aide de 7 à 8 Milliards de Francs.

La redevance, évoquée par M. VIAL, produira sans doute peu de recettes. Elle coûtera peut-être plus cher à percevoir et son produit ne devrait pas dépasser 80 MF alors que la contribution globale des agences sur le programme devrait atteindre 5 Milliards de Francs.

Il note que c'est finalement le consommateur d'eau qui paie 70 % du programme.

- **l'impact du programme sur l'environnement** n'est pour l'instant guère perceptible. Toutes les mesures faites sur la qualité de l'eau montrent que ce programme a eu peu d'effets. Cette observation n'est cependant pas surprenante du fait qu'il existe une grande inertie du milieu vis-à-vis des nitrates et que d'autre part la pollution par les nitrates d'origine élevage n'est qu'en partie responsable de la pollution azotée.

Il observe enfin que la mission a souligné très fortement la faiblesse du volet agronomique notamment en matière d'épandage.

Il note que pour remédier à ce problème, l'Etat devra se donner les moyens de contrôler ces épandages, ce qu'il n'a pas actuellement.

Il souligne les acquis du PMPOA :

- la modernisation des bâtiments d'élevage.

Sur le bassin Seine-Normandie, par exemple, les travaux de modernisation proprement dits représentent 50 % des travaux entrepris par les éleveurs.

Le PMPOA a donc eu un effet d'entraînement très intéressant pour améliorer les conditions de travail, les conditions sanitaires du bétail sans pour autant accroître la production.

- sur l'emploi. Pour l'instant, il a été réalisé des travaux pour un montant de 7 Milliards de Francs et il est espéré en fin de programme atteindre 15 à 16 Milliards de Francs d'où les répercussions sur l'emploi.

Il conclut en précisant qu'à ces critiques correspondent des propositions qui sont de nature, évidemment, à réduire les observations négatives.

M. DESLANDES fait l'analyse de ce dossier en tant que professionnel.

Concernant la dérive financière, il reconnaît qu'effectivement les montants dépensés sont plus élevés que ceux prévus initialement, ce qui est à mettre au crédit de la profession. Il observe que cette dérive est la conséquence d'une sensibilisation et d'un engagement très fort des éleveurs sur ce programme de mise aux normes des bâtiments d'élevage pour un montant sous-estimé au départ.

Concernant l'impact de ce programme sur l'environnement, il se déclare en désaccord avec les propos de M. VOGLER.

Il rappelle la chronologie du programme :

- les premiers élevages intégrables étaient ceux de 1994,
- le programme a donc démarré effectivement en 1995,
- le traitement des dossiers a demandé deux ans,
- les premiers travaux ont été réalisés en 1997,
- puis le volet agronomique a suivi.

Concernant le volet agronomique, il précise qu'il était effectivement difficile d'aborder ce volet avant d'avoir traité celui du stockage des effluents.

Il note que la profession a fortement pris conscience des problèmes de pollution et qu'actuellement sur le terrain chacun a pu observer que des actions significatives étaient en cours notamment avec la mise en place et la tenue à jour d'un cahier d'épandage.

La profession est donc quelque peu surprise de ce rapport du fait de son engagement total. Il note qu'à ce jour, il n'y a pas suffisamment de recul pour mesurer l'impact des mesures prises sur le milieu récepteur.

M. LEROY note que les amalgames en matière d'épandage sont dangereux. Il rappelle que les industriels de l'agro-alimentaire font de l'épandage depuis 25 ans avec un suivi agronomique complet. Il est donc faux d'affirmer qu'il n'y a pas de suivi agronomique de l'épandage.

M. CAUSSIN rappelle qu'en novembre 1993, lors d'une précédente réunion, il avait alerté le conseil d'administration sur l'enjeu du dossier agricole et sur le fait que le principe pollueur-payeur était bafoué.

A cette époque, il avait également demandé que ce dossier fasse l'objet d'une plus grande clarté.

Il observe que jusqu'à ce jour le conseil d'administration n'a jamais eu d'éclaircissement réel sur ce dossier et il découvre à cette présente réunion le rapport de M. VOGLER.

Après avoir écouté M. VOGLER, il constate qu'il y a eu un « gâchis » d'argent public sans efficacité réelle.

Il souhaite pour l'avenir, que l'agence prenne des assurances pour que ces fonds ne soient plus dépensés inutilement et pour que le principe pollueur-payeur soit enfin respecté.

M. SCHOCKAERT note que les consommateurs d'eau sont très inquiets de ce dossier du fait que les aides attribuées sont sans proportion par rapport aux redevances prélevées.

Il craint que cette situation ne s'aggrave. Il demande donc un réel suivi de ce dossier agricole afin qu'il soit traité avec la plus grande transparence possible du fait qu'en réalité ce sont, in fine, les consommateurs qui paient les aides aux agriculteurs.

M. de BOURGOING observe que l'effet des mesures sur le milieu récepteur aurait été plus important si le problème avait été traité par bassin comme cela a été fait dans certaines zones avec un résultat satisfaisant.

Le système retenu a été de traiter le problème par strates d'UGB ce qui a amené à prendre en compte des élevages éparpillés avec un résultat moindre sur le milieu.

Le système retenu a pour conséquence de retarder les résultats.

Il conclut en observant qu'effectivement le montant des aides publiques sera plus important que prévu mais il note que les éleveurs eux-mêmes ont dépensé également beaucoup d'argent.

M. SAUVADET estime que cette logique par nombre d'UGB décroissant est une logique ponctuelle aux effets limités et qu'il aurait été beaucoup plus efficace d'avoir une action par bassin.

Il note par ailleurs que la « dérive » financière (*terme qu'il estime abusif*) était prévisible.

Il observe que dans chaque région on savait dès l'origine que lorsqu'on arriverait à des strates d'UGB, concernant des populations plus nombreuses, les prévisions (*notamment dans les contrats de plan*) ne suffiraient pas.

M. RUELLE n'accepte pas les termes employés par M. CAUSSIN en affirmant qu'il y a eu, dans cette affaire, un gaspillage des fonds publics.

Il note qu'il y a peut-être eu une dérive financière mais sûrement pas un gaspillage. Il observe que globalement l'effort fait existe réellement et qu'il aura des effets positifs sur le milieu naturel dans les prochaines années.

Il estime que chacun à son niveau (*les éleveurs, les collectivités et l'agence*) œuvrent dans la même direction pour résoudre ce problème de pollution.

M. VOGLER précise que la mission n'a pas du tout conclu à un gâchis d'argent public comme l'affirme M. CAUSSIN. Elle a considéré, au contraire, que le PMPOA devrait être poursuivi mais que des aménagements devaient y être apportés notamment en ce qui concerne ses bases juridiques, le volet agronomique et le financement.

M. DUPORT note que le conseil d'administration sera très attentif aux conclusions du rapport définitif et à la façon dont les autorités de tutelle en tireront le meilleur profit.

**Le conseil d'administration prend acte
du compte rendu agriculture – redevances élevage.**

5. COMMUNICATION

M. DUPORT déclare :

« Le dossier fait le point sur les actions en cours et sur les projets pour l'année prochaine.

Je propose que le nouveau président, M. Lucien FINEL, nous fasse part, s'il le veut bien, des débats de sa commission et des orientations qui lui semblent à retenir. »

M. FINEL note que l'essentiel des travaux de la commission de la communication est évoqué dans le dossier présenté pour la réunion de ce jour.

Il évoque les réalisations principales en matière de communication :

- le jardin planétaire. A ce jour, 77.000 visiteurs se sont rendus à cette exposition,
- le salon Pollutec industrie a regroupé du 21 au 24 septembre au parc des expositions de Villepinte 1.431 exposants et reçu 40.000 visiteurs,
- le concours « Eau Pure – Eau Propre ». Il a présidé le jury de concours le 28 septembre. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 2 décembre à la grande halle de la Villette en présence de Mme VOYNET et des membres du comité de bassin.
- le journal externe « Confluence » sera renforcé par une rubrique juridique et pratique. La prochaine parution de ce journal est prévue en novembre 1999.
- le salon aqua-expo se déroulera du 4 au 11 avril 2000 à la grande halle de la Villette dans le cadre des manifestations de l'an 2000.
- la plaquette institutionnelle de l'agence sortira prochainement. Il s'agit de disposer d'un document pédagogique pour expliquer les missions principales de l'agence au grand public,
- la mise en œuvre d'une co-production avec les éditions Flammarion pour la réalisation d'un livre sur l'eau dans sa collection « ABCdaire » est envisagé.
- le journal « Confluence » sera par ailleurs enrichi de 4 pages pour mieux présenter l'actualité en Directions de secteurs,
- la revue de presse et son analyse seront réétudiées. Les contacts avec les médias seront également renforcés.
- les classes d'eau constituent une activité très importante de l'agence. En 1999, il a été organisé 682 classes d'eau et pour 2000 il est prévu 835.
- l'aide humanitaire internationale sera renforcée en 2000. Il est en effet proposé de poursuivre cette aide en l'accentuant notamment dans les pays d'Afrique francophone et en Asie.

Concernant le budget 2000, il précise qu'il sera de 19 MF.

Le conseil d'administration prend acte de la note relative à la communication.

6. **BUDGET 2000**

6.1 – Information sur les arbitrages gouvernementaux

M. DUPORT déclare :

« M. ROCHE va nous présenter brièvement les arbitrages gouvernementaux, point n° 6.1, relatifs aux projets de lois déposés devant le Parlement.

M. Pierre ROUSSEL, Commissaire du Gouvernement, complètera ensuite, s'il le juge utile.

Comme je vous l'ai indiqué dans mon propos préliminaire, je vous propose que nous n'abordions ici que les mesures qui concernent directement notre budget pour l'an 2000, nous évoquerons ensuite et plus largement avec M. le Ministre GALLEY, les aspects des modifications institutionnelles en projet.

M. ROCHE, vous avez la parole. »

M. ROCHE rappelle qu'il est prévu une communication de Mme VOYNET en Conseil des Ministres le 27 octobre sur ce thème. Un déjeuner est également envisagé avec les Présidents de conseils d'administration et de comités de bassin au Cabinet de Mme la Ministre le 28 octobre.

Concernant le budget 2000, il note que les éléments sont parfaitement connus et qu'ils figurent dans le projet de loi de finances 2000.

Il a été décidé de proposer au Parlement un prélèvement sur les ressources financières des agences de l'eau pour financer des actions d'intérêt national. Ces contributions seront réunies dans un compte spécial du trésor (*fonds national de solidarité pour l'eau*). Le montant global de ce prélèvement est fixé pour l'an 2000 à 500 MF pour l'ensemble des six agences ce qui représente pour Seine-Normandie 178,5 MF. Ces dépenses ont été imputées dans la section de fonctionnement.

Parallèlement, les fonds de concours antérieurs ne sont pas reconduits et ils représenteraient pour Seine-Normandie 95 MF de même qu'un certain nombre de dépenses sur les études et la communication inter-agences, les réseaux et les banques de données nationales estimées à environ 20 MF.

En fait, la dépense supplémentaire au titre de 2000 et au profit de l'Etat s'élève donc à 63,5 MF.

M. ROUSSEL précise :

- que le compte spécial du Trésor sera géré par un comité de gestion, non encore créé, mais qui comprendra des représentants des comités de bassin,

- qu'il n'y a aucun lien entre le monde des agences, y compris le compte spécial du Trésor, et celui de la TGAP.

Il se réjouit personnellement de ce résultat qui préserve l'avenir des agences, sous réserve bien entendu de ce que le législateur votera.

- que Mme VOYNET prononcera le 27 octobre en Conseil des Ministres une communication sur la mise en oeuvre des décisions du 20 mai 1998 concernant notamment une réforme des redevances, en particulier domestiques, pour entrer dans le champ de la Constitution.
- que Mme VOYNET remettra le 28 octobre aux six Présidents de comités de bassin une lettre de cadrage pour la préparation des VIII^{ème} programmes. Cette lettre intégrera de nombreux éléments de la communication de Mme VOYNET en Conseil des Ministres du 27 octobre et notamment une visibilité à moyen terme de l'évolution du compte spécial du Trésor.

Cette lettre de cadrage répond également à une demande des agences qui en ont exprimé le besoin.

M. CAUSSIN note qu'au point n° 6.1, il est évoqué, pudiquement, des mesures en « projet ». Or, depuis le mois de juillet, M. ROCHE écrit « réforme des agences ». Il estime qu'en fait, il s'agit d'une réforme très lourde et quasiment achevée.

Il en veut pour preuve le cadrage de la préparation du VIII^{ème} programme et le projet de communication en Conseil des Ministres de Mme VOYNET dont il distribue quelques extraits en séance.

Il reconnaît que le système des agences doit être amélioré mais on risque de mettre en péril un système qui fonctionne.

Concernant la fiscalité écologique, il observe qu'il ne reste plus d'écologique que le nom.

En fait, cette nouvelle taxation ne répond en rien au principe pollueur-payeur ; dans certains cas, c'est même le principe du non-pollueur-payeur qui est appliqué. Elle n'est créée que pour financer la réforme sur le temps de travail. Cette taxation n'aura pour effet que d'augmenter la charge des ménages sans réelle contrepartie pour l'environnement.

Concernant le FNSE, il affirme sa complète opposition à sa création et au prélèvement financier pour l'alimenter.

Il doute d'ores et déjà de son utilisation future et sur l'affectation réelle de ces crédits notamment sur le fait qu'ils profiteront à l'Environnement.

Il craint que le Ministère des Finances, comme il l'a d'ailleurs fait pour d'autres comptes spéciaux du Trésor, ne l'utilise à d'autres fins.

Quant à l'affectation de ces sommes sur la section de fonctionnement, il estime que c'est dangereux pour l'agence car en cas d'économie budgétaire, la première action que font les Gouvernements est de geler le budget de fonctionnement : cette explosion du budget de fonctionnement de l'agence risque donc de lui être fatale.

Le conseil d'administration prend acte de l'information sur les arbitrages gouvernementaux.

6.2 - Tranche de programme et budget 2000

M. DUPORT déclare :

« Le point n° 6.2 concernant le projet de budget pour l'an 2000 et la tranche du VII^{ème} programme correspondante propose à notre décision budgétaire un certain nombre de sujets dont nous avons déjà discuté précédemment sur les emplois, l'informatique, la communication, etc... »

J'attire votre attention sur l'orientation majeure qui nous est proposée : ne pas augmenter le taux des redevances malgré,

- *la forte demande enregistrée en commission des aides,*
- *les prélèvements effectués par rapport à nos projets d'origine par le fonds national de solidarité pour l'eau et notre contribution à la politique nationale « nouveaux services-emplois jeunes ».*

La proposition de la Direction de l'agence -uniquement pour l'année 2000- est de gérer au plus juste les demandes sans solliciter de moyens supplémentaires. Nous referons le point en cours d'année pour mettre au point notre dispositif pour 2001, dernière année du programme, et, je vous le rappelle, année d'élections municipales.

L'exécution du VI^{ème} programme avait été fortement influencée par ces élections mais il est vrai dans un contexte polémique sur le prix de l'eau.

Dans son ensemble et malgré des modifications dues à des changements de nomenclature comptable, le budget 2000 est un budget de continuité pour un montant global de presque 9 Milliards de Francs.

M. WULF, voulez-vous nous le présenter rapidement. »

M. WULF rappelle les orientations du VII^{ème} programme :

- 20 Milliards de Francs d'aide pour 35 Milliards de Francs de travaux,
- des aides plus favorables qu'au VI^{ème} programme (*subvention + 5 points pour les réseaux et prêts à taux 0*),
- des aides au milieu rural pour protéger la ressource,
- amélioration de l'aide à la qualité,

- des recettes constantes au niveau de celles de 1996 en francs constants.

Concernant l'état d'avancement du VII^{ème} programme, il précise que les autorisations de programme prévisionnelles ont été chaque année consommées entièrement. Elles représentaient en :

⇒ 1997 : 4.700 MF

⇒ 1998 : 5.012 MF

⇒ 1999 : 5.147 MF

Pour l'année 2000, les autorisations de programme prévues représentant 5.239 MF. Cette tranche de programme se ventile en :

- 4.765 MF pour les interventions,
- et 474 MF pour le fonctionnement dont 178,5 MF au titre du FNSE.

Pour l'année 2000, il n'est pas proposé de revalorisation de la tranche de programme.

Il présente le recueil du budget figurant au dossier en notant que sur la forme il est semblable aux années précédentes. Ce recueil se décompose en cinq parties :

- le tableau récapitulatif du budget,
- les postes budgétaires,
- l'analyse des dépenses,
- l'analyse des recettes,

Il précise :

- qu'une colonne a été ajoutée afin de pouvoir comparer le budget au budget primitif de l'année n-1 augmenté des décisions modificatives.
- l'instruction codificatrice n° 98.075 – M 91 du 22 juin 1998 a été intégrée. Elle modifie des intitulés et des comptes budgétaires relatifs notamment aux frais de fonctionnement et aux frais de personnel.

Aux quatre premières parties a été ajoutée une partie V constituée d'annexes :

- ◇ le budget en Euro,
- ◇ le VII^{ème} programme et la dotation 1999,
- ◇ l'équilibre financier,
- ◇ l'informatique,
- ◇ le parc auto,

◇ la délibération d'approbation.

Pour 2000, il n'est pas proposé de réévaluer les taux de redevances : ils seront donc identiques à ceux de 1999.

En matière de recettes :

- les taux de redevances 2000 restent stables par rapport à 1998 et 1999,
- les produits attendus sont les suivants :
 - au titre des prélèvements : 618 MF (*600 en 1999*),

Il rappelle que le protocole d'accord avec les irrigants prévoit la mise en place d'une action incitative en cas d'installation de compteurs. Les irrigants ayant mis en place un compteur bénéficieront en 2000 d'une prise en charge de leur redevance par l'agence de 27 c (*au lieu de 23 c*).

- au titre de la pollution industrielle brute : 3.659 MF (*3.700 MF en 1999*),
- au titre de la pollution élevage : 1 MF,
- au titre de la pollution domestique : 3.162 MF

soit un total de redevances de 7.440 MF (*7.410 MF en 1999*).

- les autres recettes concernent notamment les flux en retour des prêts (*878 MF*).

Il commente les dépenses de fonctionnement :

- ⇒ les charges de personnels représentant 186,7 MF (*188 en 1999*) hors le FNSE et 366,7 MF en intégrant ce fonds soit une augmentation apparente de 95 % des charges de personnels 2000 par rapport à 1999,
- ⇒ les charges d'exploitation courantes représentent 56,6 MF (*au lieu de 58,6 MF en 1999*) soit une réduction de 3,4 %,
- ⇒ les charges informatiques ayant trait au fonctionnement représentent 34,5 MF (*au lieu de 28,6 MF en 1999*) soit une augmentation de 20,6 %,
- ⇒ les dotations aux amortissements représentent 28 MF (*au lieu de 26 MF en 1999*) soit une augmentation de 7,7 %.

Au total, les frais de fonctionnement représentent 305,8 MF hors le FNSE conduisant à une augmentation de 1,5 % par rapport à 1999, ou 485,8 MF si on intègre ce fonds de concours (*soit une augmentation de 61,3 %*).

Les dépenses pour interventions représentent 8.296 MF (*8.294 MF en 1999*) et concernent :

- ◇ les primes, subventions et charges pour un montant de 7.157 MF
- ◇ les dépenses en capital pour 1.139 MF,

Il attire l'attention des membres du conseil sur trois points :

- les crédits de paiements à mettre en place au titre de la politique des emplois-jeunes représentent 42 MF,
- les contrôles des redevances (*déclarations et mesures*) sont maintenus à hauteur de 52 MF,
- les aides à la qualité représenteront 160 MF.

Concernant les dépenses en capital, il note que les dépenses relatives aux prêts ressources (180 MF) et pollution (890 MF) sont stables par rapport à 1999.

Il commente les graphes figurant en tête du recueil relatif au budget primitif 2000 :

- les primes à l'industrie s'élèvent à 3.295 F (*et une redevance nette perçue de 365 MF*),
- les primes aux collectivités locales représentent 558 MF (*et une redevance nette hors coefficient de collecte et RIF de 487 MF*),
- les aides aux investissements représentent 3.572 MF dont $\frac{1}{3}$ de prêts et $\frac{2}{3}$ de subvention,
- les aides à l'exploitation des ouvrages représentent 4.724 MF (*dont 44 % pour les primes et 10 % pour des subventions diverses type AQUEX*).

Il note, comme les années précédentes, la prépondérance des aides à l'exploitation sur les aides aux investissements.

M. ROCHE indique que, suite à la présentation de ce budget en commission des finances et au Ministère du Budget, il a été notifié à l'agence, les repyramidages envisagés sur le budget 2000.

Les masses générales n'ont cependant pas été modifiées mais ce repyramidage a conduit à quelques modifications par rapport au document figurant dans le dossier préparé pour la présente réunion.

La nomenclature sur laquelle devait être imputée la contribution au compte spécial du Trésor est également parvenue à l'agence après la rédaction du document.

Les modifications conduisant à des ajustements de détails ont été prises en compte dans le dossier remis en séance.

M. MÉADEL précise que la commission des finances a émit un avis favorable sur le projet de délibération correspondante.

**Le conseil d'administration approuve à la majorité des voix
(une voix contre et une abstention) la délibération portant approbation
du budget de l'agence pour l'an 2000
(délibération n° 99.20).**

M. DUPORT déclare :

« Nous sommes arrivés à la fin de l'examen de notre ordre du jour et, comme je vous l'ai indiqué dans mon propos préliminaire, je passe la parole à M. le Ministre Robert GALLEY qui souhaite s'entretenir avec vous des projets de modifications institutionnelles annoncées par le Gouvernement, des initiatives que le comité de bassin Seine-Normandie pourrait prendre et préparer ainsi sa rencontre prochaine avec Mme la Ministre.

M. GALLEY, je vous en prie. »

M. GALLEY déclare :

« Merci beaucoup M. le Président,

Je voudrais faire une brève communication en profitant de la circonstance de ma présence ici.

Au point de vue institutionnel, je ne vais pas revenir sur le compte spécial du Trésor. Beaucoup de choses ont été dites mais je voudrais insister sur un point : c'est qu'aujourd'hui nous nous trouvons en présence d'une situation nouvelle.

Il va y avoir approbation par le Parlement des programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau.

Les conseils d'administration des agences et les comités de bassin vont préparer les projets du VIII^{ème} programme au profit du Parlement et il faut se dire que ces actions renforcent donc la légitimité et les responsabilités des Institutions de Bassin qui avaient été remises en cause notamment en septembre dernier.

Mais il devient évident qu'il y a nombre de questions relatives à la définition des responsabilités à répartir entre le Parlement et les comités de bassin pour l'élaboration des programmes.

En ce qui concerne les aides, la loi doit définir les priorités d'actions (par exemple : les eaux résiduaires urbaines, les pollutions diffuses, les mesures préventives, la responsabilité à l'égard des réseaux en plomb...).

Par contre, il incombe, me semble-t-il, aux comités de bassin de calibrer chacune des actions (par exemple : définir les taux d'aides, le volume relatif, les modulations géographiques) et les compléter selon les spécificités locales.

En ce qui concerne les redevances, la loi doit définir les faits générateurs et arrêter les paramètres des redevances. La loi doit aussi encadrer les grandes masses des prélèvements obligatoires autorisés, décliner l'application des principes comme celui du pollueur-payeur et garantir l'équité entre les diverses catégories de redevables.

Par contre, il appartiendra aux comités de bassin la mission d'instaurer les priorités géographiques, notamment dans le cadre des SDAGE et des SAGE et de définir les priorités d'action.

On voit donc bien que la répartition des rôles entre le Parlement et les comités de bassin est une question majeure pour notre avenir.

Cette répartition doit permettre au Parlement d'exercer pleinement cette responsabilité en matière d'orientation de la politique nationale de l'eau et de contrôle des masses financières prélevées et aux comités de bassin de développer la prise de responsabilité des usagers, par l'application locale en terme d'actions, de priorités et de modulations qui garantissent l'efficacité.

Parallèlement, plusieurs questions techniques sont pendantes.

Je n'en citerai que trois d'entre elles :

- *quelle sera la réforme de la pollution domestique ?*

Simplification et transparence ont déjà été largement approuvées dans notre comité. Pour autant il ne me paraît pas souhaitable d'atteindre à une uniformisation qui transférerait des charges nouvelles et excessives sur les amonts de bassin.

- *les redevances sur les excédents d'azote.*

Dans ce sens, il nous faut tirer parti des enseignements de l'expérience du PMPOA, qui avait été défini de façon uniforme à l'échelon national sans possibilité d'adaptation, ce qui a été une des raisons des critiques de son efficacité.

- *les différentes réunions de programmation organisées par l'agence font apparaître les problèmes d'élimination des boues et des déchets, comme les actions de maîtrise des eaux excédentaires dans le cadre de la modification du régime des eaux.*

Il nous faut donc, à nous comité de bassin, prendre à bras le corps ces éléments qui sans être nouveaux prennent dans le VIII^{ème} programme une acuité particulière.

Toutes ces questions m'amènent à vous proposer de pérenniser la méthode du groupe de réflexion que notre comité de bassin avait décidé d'instaurer et qui est devenu en fait l'interlocuteur de M. ROUSSEL, notre Directeur de l'Eau.

Dans mon esprit, il s'agirait de revoir sa composition pour tenir compte de certains départs, des nouveaux venus, en en s'appuyant singulièrement sur les membres du conseil d'administration mais aussi sur des personnalités comme M. SAGLIO.

De manière complémentaire, je me propose de présider ce groupe de réflexion et probablement de le fractionner en fonction des compétences de chacun et des responsabilités respectives de ces membres.

Je souhaitais donc, en l'absence de réunion du comité de bassin à court terme, m'appuyer sur l'avis du conseil d'administration pour procéder avec l'aide des Vice-Présidents du conseil d'administration et du comité de bassin à la désignation des nouveaux membres du comité de réflexion et de leur répartition de manière à ce que nous puissions travailler. Et comme nous l'avions fait en septembre-octobre de l'an dernier, ce qui a, je le crois, été très précieux pour Mme la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de lui communiquer assez vite notre avis sur toutes ces questions de manière à ce qu'on ne délibère pas dans le vide, que nous ne laissions pas exclusivement les technocrates des Ministères prendre des dispositions et qu'au moins très vite nous puissions donner notre avis sur ces questions fondamentales.

Voilà, M. le Préfet, ce que je souhaitais dire avec votre permission et en vous remerciant. »

M. de BOURGOING note que cette déclaration sera très utile pour guider la réflexion des membres de la commission des programmes et de la prospective à l'occasion de la préparation du VIII^{ème} programme.

M. GALLEY observe que si un membre du conseil d'administration contestait la régularité de ce comité de réflexion, il n'irait pas au-delà.

M. DUPORT constate qu'il n'y a pas d'observation et conclut que cela implique une approbation de la méthode de travail proposée par M. GALLEY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30
